

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-583

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 novembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2021-583</i>

**Grand Projet du Sud-Ouest / Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux -
Décision - Autorisation**

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Evoqué dès un Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire de 1991, le projet GPSO (Grand Projet du Sud-Ouest) constitue la seconde partie de l'aménagement ferroviaire à grande vitesse du sud-ouest de la France qui a débuté par la LGV Atlantique mise en service en 1990 entre Paris et Tours.

La loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) du 24 décembre 2019 a reconnu ce projet comme prioritaire et a fixé un calendrier et une méthode de réalisation comportant en particulier la création de véhicules financiers ad hoc par ordonnance prise avant la fin du mois d'avril 2022.

Le projet s'inscrit dans les orientations stratégiques de transition écologique défendue par la Commission Européenne. Sa réalisation permettra à la France de satisfaire à ses obligations européennes au titre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), qui doit être achevé normalement dès 2030.

Les opérations ont été déclarées d'utilité publique par arrêtés préfectoraux du 25 novembre 2015 (du préfet de la Gironde pour les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux) et du 4 janvier 2016 (du préfet de la Haute-Garonne pour les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse), ainsi que par décret en Conseil d'État du 2 juin 2016 pour les lignes nouvelles.

Les recours formés contre les déclarations d'utilité publique ont été rejetés par arrêt du Conseil d'État en date du 11 avril 2018.

Par lettre du 28 juillet 2021 au préfet d'Occitanie, le Premier Ministre a relancé le projet en engageant l'État à hauteur de 4,1 milliards d'euros dans le cadre d'un plan de financement du GPSO associant les collectivités locales de la Nouvelle Aquitaine et de l'Occitanie et l'Union européenne.

Les collectivités locales du Sud-Ouest concernées (les deux Régions, les

départements, les intercommunalités dont les deux Métropoles) sont appelées à se prononcer sur leur engagement avant décembre 2021. Le Conseil d'État devra disposer au plus tard au mois de décembre de l'engagement formel des collectivités par délibération de leurs organes respectifs.

LE PROJET GPSO

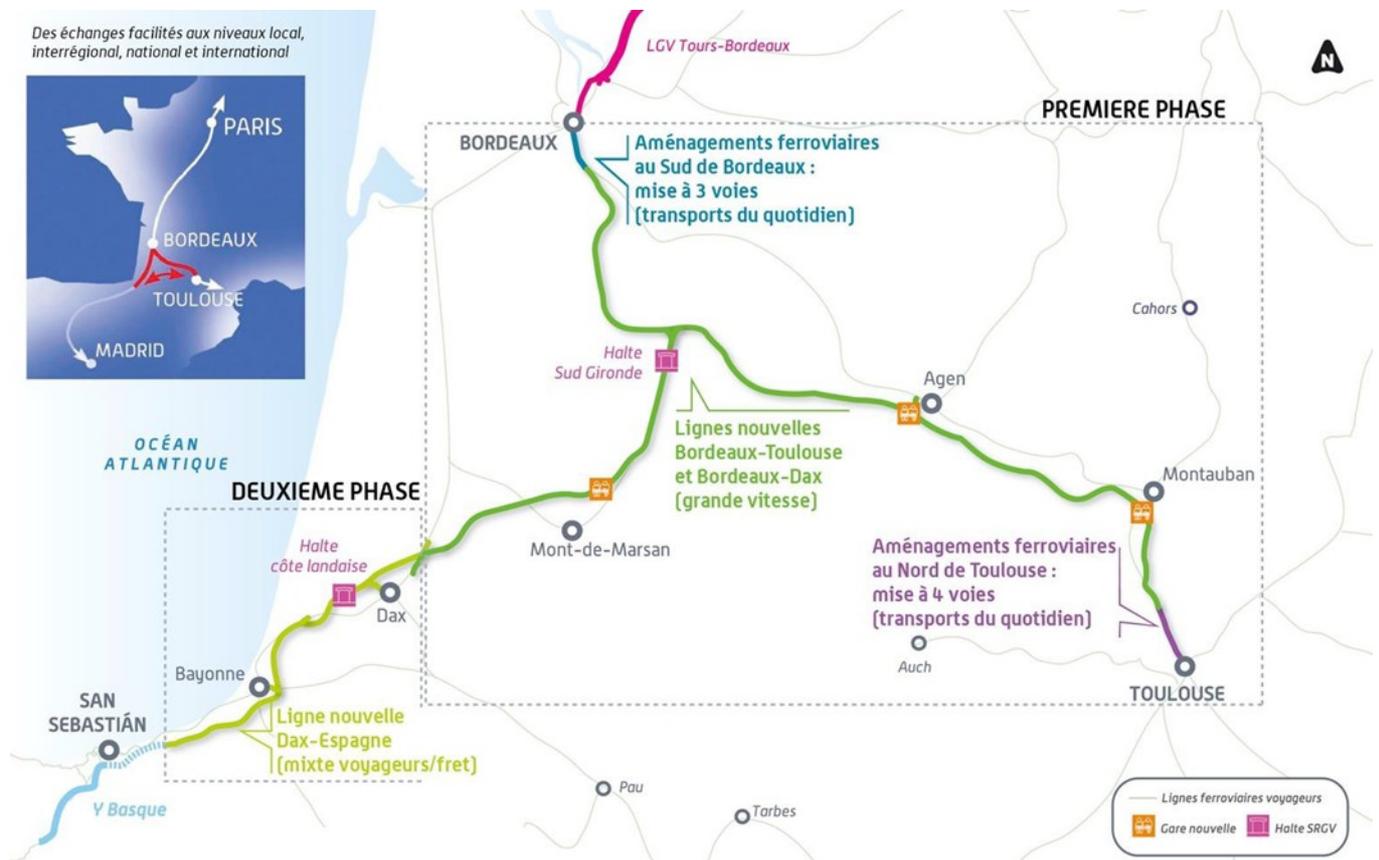
Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) est constitué de quatre opérations :

- la création d'une ligne nouvelle à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse,
- la création d'une ligne nouvelle à grande vitesse entre Bordeaux et Dax,

Ces deux lignes possèdent un tronç commun de 55 km entre le Sud de Bordeaux et le Sud Gironde.

- la réalisation des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans,
- la réalisation des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT).

Il s'inscrit dans la perspective d'un corridor reliant le Sud et le Nord de l'Europe grâce à une liaison nouvelle, à soumettre à enquête publique, entre Dax et l'Espagne sur 91 km, raccordée à la ligne nouvelle espagnole Vitoria-Bilbao-San Sebastián, dénommée « Y Basque », mise aux normes d'écartement européennes, actuellement en travaux, à la frontière franco-espagnole à Biriadou.



LES ENJEUX DU GPSO

Le grand sud-ouest est aujourd'hui l'oublié de la grande vitesse en France et même en Europe.

Le GPSO a pour ambition :

- D'offrir un meilleur service aux voyageurs. La grande vitesse permettra de réduire les temps de parcours. Par exemple, un trajet entre Bordeaux et Toulouse s'effectuera en deux fois moins de temps (2h30 en moyenne actuellement, 1h05 demain) et un trajet entre Bordeaux et Bilbao qui dure au minimum 4H30 aujourd'hui sera réduit à 2H55 une fois l'ensemble des travaux terminés.
- De favoriser le fret ferroviaire. Actuellement, 97% du fret venant de la péninsule ibérique s'effectue par la route en raison de la faiblesse des capacités ferroviaires entre le bassin d'Arcachon, où arrive la ligne depuis l'Espagne, et le nord de Bordeaux. Demain, la mise aux normes européennes de l'écartement des rails espagnols favorisera une demande de fret ferroviaire bien supérieure que la ligne actuelle n'est pas en état de supporter.
- De contribuer à l'amélioration de l'environnement. L'importance du trafic routier (10 000 poids lourds/jour) génère sur les territoires concernés une pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre parmi les plus importants de France. Le report modal favorisé par le GPSO est estimé à 325 000 tonnes équivalent CO2/an.

- De développer l'attractivité du territoire. Notre territoire disposera d'un outil de mobilité l'ouvrant à la fois sur le sud de l'Europe et vers l'Occitanie et au-delà la Méditerranée. Les différentes enquêtes sur l'attractivité pour les entreprises des territoires placent les infrastructures de déplacement comme des déterminants des choix de localisation. Concernant le tourisme, l'arrivée de la LGV entraînera de nouveaux types de tourisme grâce aux possibilités offertes par les horaires des services proposés (offres de week-end, saisonnières).
- D'offrir une complémentarité avec le réseau des trains régionaux. Le GPSO libérera de nouvelles capacités sur la voie existante, d'ores et déjà saturée. Deux haltes nouvelles seront créées en Nouvelle Aquitaine (Sud Gironde avec Bordeaux-Dax et Sud Landes avec Dax-Espagne). Les gares existantes de Dax et Bayonne continueront d'être desservies grâce à des raccordements entre la ligne nouvelle et la ligne existante. Une liaison rapide entre Dax et Pau est également envisagée. Il permet aussi un meilleur équilibre des circulations pour le Sud de l'étoile ferroviaire bordelaise : l'aménagement jusqu'à Dax induit le report des circulations des trains à grande vitesse desservant le Sud de la Nouvelle Aquitaine depuis la branche Sud-Ouest de cette étoile (en direction de Fature-Biganos/Arcachon) sur la branche Sud-Est.

Il est rappelé que l'État et la Région ont signé un accord pour affecter 1,6 milliard à la régénération des lignes existantes.

Le GPSO présente ainsi un intérêt général certain pour l'Europe, le grand Sud-Ouest, la Région Nouvelle Aquitaine et la Métropole Bordelaise.

La région Occitanie et Toulouse Métropole ont déjà confirmé leurs engagements.

L'URGENCE DES AFSB ET DU RER MÉTROPOLITAIN

La Métropole bordelaise est confrontée à un défi majeur de mobilité. Depuis des années, elle souffre d'une congestion automobile de plus en plus mal supportée. Pour y remédier, plusieurs solutions doivent être mises en œuvre. Parmi elles, l'usage du transport ferroviaire est déterminant.

Pour bénéficier de plus de trains du quotidien et avec une meilleure régularité, il est nécessaire de dégager davantage de sillons. Le GPSO a précisément cette vocation grâce à son opération portant sur les Aménagements Ferroviaires au Sud

de Bordeaux (AFSB). Ces aménagements consistent à créer une 3ème voie entre

Bègles et Saint Médard d'Eyrans, et une 4ème voie en évitement au niveau des points d'arrêt que sont les haltes ferroviaires/gares. Les voies actuelles, qui seront conservées, seront également concernées par d'importants travaux de renouvellement, ainsi que la gare de Bègles et les haltes de Villenave-d'Ornon, de Cadaujac et de Saint-Médard d'Eyrans qui seront remaniées. Les six passages à niveau présents sur cette portion doivent aussi être supprimés, compensés par la création de nouvelles routes de franchissement des voies ferrées et de voiries de

rabattement.

Grâce à ces aménagements, il sera possible d'absorber différents flux de trains rapides et lents, de voyageurs et de fret, sur cette section en évitant les conflits, et d'augmenter significativement la capacité et la robustesse de l'infrastructure ferroviaire au sud-est de la Métropole. Les AFSB sont ainsi déterminants dans la stratégie de déploiement du RER Métropolitain pour pouvoir offrir une qualité de desserte optimale et fidèle à la feuille de route du RER Métropolitain adoptée avec la Région Nouvelle Aquitaine en 2018 sur l'axe Saint-Mariens-Langon qui est déployée progressivement. Le projet des AFSB est actuellement en étude, notamment dans une phase où il doit être optimisé pour être le plus adapté possible au fonctionnement du RER Métropolitain avec le meilleur calendrier possible conformément aux objectifs de notre délibération 2021-413 du 9 juillet 2021.

LE FINANCEMENT DU PROJET

L'article 4 de la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dispose :

« Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à prendre par voie d'ordonnance, dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la promulgation de la présente loi, toute mesure relevant du domaine de la loi afin de créer un ou plusieurs établissements publics locaux ayant pour mission le financement, sur un périmètre géographique déterminé, d'un ensemble cohérent d'infrastructures de transport terrestre dont la réalisation représente un coût prévisionnel excédant un milliard d'euros hors taxes.

Ces établissements peuvent également avoir pour mission de concevoir et d'exploiter ces infrastructures ou de mettre en place les services complémentaires ou connexes à ces infrastructures.

L'État peut être représenté au sein des organes dirigeants de ces établissements. Les ressources de ces établissements comprennent des ressources fiscales créées à cet effet. »

Le délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi a été allongé jusqu'au 24 avril 2022, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Cet Établissement public local permettra de lever de nouvelles ressources fiscales : Taxe Spéciale sur les Bureaux (TSB) et Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) dont les taux seront fixés par la loi de finances. Toutes deux sont déjà en vigueur, et appliquées à l'ensemble du territoire francilien pour le financement de la Société du Grand Paris.

Ces ressources fiscales nouvelles réduiront la participation des collectivités locales.

L'EPL pourra contracter un emprunt permettant de lisser le financement sur une longue durée. Il est envisagé une durée de quarante ans.

Enfin, les lignes nouvelles et aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse vont générer des recettes de péage supérieures aux coûts d'exploitation / maintenance des nouvelles infrastructures. Pour mémoire, l'autofinancement avait représenté 44% du financement de la LGV Tours-Bordeaux.

La participation de Bordeaux Métropole à cet EPL dédié au GPSO et donc aux 4 opérations susmentionnées, nous permettra d'être pleinement associé à la gouvernance du projet et de bénéficier de ses ressources financières. Elle nous autorisera également à veiller particulièrement à l'optimisation du calendrier et des aménagements pour la mise en œuvre des AFSB au service du RER métropolitain.

Dans le cadre global du projet GPSO soit un coût estimé à 14 milliards d'euros, il est prévu une répartition des financements de 40% pour l'État, 40% pour les collectivités locales et de 20% pour l'Union européenne. Le plan de financement, communiqué dans sa forme définitive par les services de l'Etat à Bordeaux Métropole le 22/11/21, établit les participations souhaitées des personnes publiques ainsi que les estimations de recettes fiscales attendues. Il est joint à la présente délibération.

En accord avec l'État et la Région Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole propose de flécher sa participation sur les AFSB. Elle est fixée à 354 millions d'Euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, et notamment son article 4,

VU la déclaration d'utilité publique du 25 novembre 2015 concernant les Aménagements ferroviaires Sud de Bordeaux,

VU la déclaration d'utilité publique du 4 janvier 2016 concernant les Aménagements ferroviaires Nord de Toulouse,

VU la déclaration d'utilité publique du 2 juin 2016 concernant la réalisation des Lignes Nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil de communauté n°2014-423 du 11 juillet 2014 adoptant la participation financière de la CUB aux études d'avant-projet et acquisitions foncières anticipées des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, et la délibération du Conseil Métropolitain n°2015-578 du 25 septembre 2015 modifiant cette participation,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 de septembre 2021 relatif à l'adoption du nouveau schéma des mobilités,

ENTENDU le rapport de présentation,

DÉCIDE

Article 1 : de participer à l'Etablissement public local qui sera créé par voie d'ordonnance afin de financer le projet de GPSO.

Article 2 : de demander l'application des nouvelles mesures de fiscalité locale afin d'abonder la part des collectivités locales au sein de l'Établissement public local

Article 3 : de prendre acte du plan de financement annexé à la présente délibération

Article 4 : de fixer sa participation à 354 M€ en la fléchant sur les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux

Article 5 : de donner pouvoir au président à l'effet de prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame CORNACCHIARI, Monsieur MARI;

Contre : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Madame NOEL, Madame RAMI, Madame BOZDAG, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Madame DELATTRE, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame MILLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU, Monsieur RAYNAL, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

Ne prend pas part au vote : Monsieur CUGY, Monsieur MORETTI, Monsieur RAUTUREAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	le Président,
	Monsieur Alain ANZIANI